



BIEN-ÊTRE
ANIMAL

GRG Maison des viandes est engagé dans une démarche visant à valoriser la prise en compte du Bien-être animal dans la filière viande.

Elle s'appuie sur une définition du bien-être animal construite à partir de trois références incontestables :

- **Le concept des « 5 LIBERTÉS » du Farm Animal Welfare Council (ne pas souffrir de faim ou de soif ; d'inconfort ; de douleurs, de blessures ou de maladies ; pouvoir exprimer des comportements normaux ; ne pas éprouver de peur ou de détresse) ;**
- **Les principes énoncés par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ;**
- **Une démarche d'amélioration continue dans l'esprit « norme ISO ».**

C'est dans ce contexte que GRG Maison des Viandes vous propose de participer à cette étude.

Vos réponses ne seront pas diffusées et seront utilisées uniquement à des fins statistiques.

Nom de votre organisation :

Activité :

Nom et qualité de la personne ayant rempli le questionnaire :

Contact email :

Téléphone :

GENERAL

Êtes-vous engagé dans une démarche garantissant le bien-être et la protection animales ?

- Oui
- Non
- Je l'envisage

Prenez-vous en compte les 5 libertés animales suivantes ?

- 1 / Absence de faim, soif, malnutrition
- 2 / Absence de peur, détresse
- 3 / Absence de stress physique et / ou thermique
- 4 / Absence de maladie, lésion, douleur
- 5 / Possibilité d'exprimer les comportements normaux de l'espèce

Envisagez-vous d'effectuer un diagnostic sur le respect du bien-être animal dans votre activité ?

- Oui
- Non

Quel(s) diagnostics envisagez-vous d'effectuer ?

ÉLEVAGE

Avez-vous déjà effectué les diagnostics suivants ?

- Boviwell (bovins)
- Welfare Quality (veaux)
- Moubiene (bovins)

Date du dernier diagnostic réalisé et note obtenue :

Effectuez-vous des audits sur le bien-être animal ?

- Oui
- Non
- Je ne suis pas concerné

Les audits sont t ils réalisés :

- En interne
- Par un tiers

Formation de la personne en charge de l'audit interne :

- L'auditeur a suivi une formation sur le bien-être animal
- L'auditeur suit régulièrement des formations sur le bien-être animal
- L'auditeur ne suis pas de formation particulière sur le bien-être animal

Organisme ayant réalisé l'audit :

Résultat obtenu lors du dernier audit sur le bien-être animal :

Dans votre activité, prenez-vous en comptes les indicateurs témoins du bien-être animal suivants ?

- Place à l'auge : Place suffisante pour satisfaire les besoins des bovins
- Place pour l'abreuvement : Place et nombre suffisants d'abreuvoirs pour satisfaire les besoins des bovins
- Note d'état corporel : état d'engraissement (gras sous cutané) du quart arrière du bovin
- Note de propreté du poil : absence de plaques sèches sur les zones en contact avec le sol et la mamelle
- Place de couchage : espace de couchage disponible pour les bovins
- Blessures : présence d'abrasions, lésions, gonflements
- Boiterie : prise en charge des démarches altérées ou des postures antalgiques
- Mammites cliniques : prise en charge des mammites cliniques
- Mortalité : taux de mortalité et mortinatalité (veaux de 0 à 48h)
- Plan de gestion de la santé : suivi du carnet sanitaire, bilan sanitaire d'élevage
- Pratique lors de l'ébourgeonnage : prise en charge de la douleur lors de l'ébourgeonnage

- Pratique de distribution du colostrum
- Accès à une aire d'exercice : présence d'une aire pour permettre à chaque bovin de se déplacer librement
- Plan de gestion des événements climatiques extrêmes : mesures prévues en cas de fortes chaleurs, vent, humidité
- Distance d'évitement : distance à laquelle l'homme peut approcher les bovins

TRANSPORT

Lors du transport des animaux :

Prenez-vous en compte la distance entre l'élevage et l'abattoir ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Prenez-vous en compte le niveau de formation relative au bien-être animal du chauffeur ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Le chauffeur prend-il en compte l'état de santé des animaux à transporter ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les animaux disposent-ils d'une hauteur suffisante pour se tenir debout dans une position naturelle ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les animaux disposent-ils d'une surface adaptée au mode de transport permettant la circulation de l'air entre eux ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

L'outil de transport est-il propre et aménagé de façon à ne pas causer de blessure ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Le mode de transport entrave-t-il les mouvements naturels des animaux ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Un accès est-il prévu afin d'apporter des soins aux animaux en cas de blessure ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Effectuez-vous des transports de plus de 2h ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Avez-vous recours à des transports de longue durée (supérieur à 8h) ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si vous avez recours à des transports de longue durée, existe-t-il les équipements additionnels suivants :

- Toit isolé
- Dispositif fournissant de l'eau
- Dispositif permettant de nourrir les animaux à bord
- Système de ventilation, de contrôle et d'enregistrement des températures
- Système de navigation satellite

ABATTAGE

L'abattoir principal que vous utilisez a-t-il effectué le diagnostic interprofessionnel de la protection des bovins à l'abattoir (Interbev) ou un diagnostic équivalent ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Quelle est la note obtenue par votre abattoir principal :

- A+ A B C D

Autre système de notation (précisez) :

Votre abattoir principal effectue-t-il d'autres audits sur le bien-être animal à l'abattoir ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les audits sont-ils réalisés :

- En interne
- Par un tiers

Formation de la personne en charge de l'audit interne :

- L'auditeur a suivi une formation sur le bien-être animal
- L'auditeur suit régulièrement des formations sur le bien-être animal
- L'auditeur ne suis pas de formation particulière sur le bien-être animal

Organisme ayant réalisé le dernier audit :

Date et note ou appréciation obtenue lors du dernier audit

Votre abattoir prend-t-il en compte le bien-être animal lors des étapes suivantes ?

- Manipulations générales des animaux par les opérateurs de l'abattoir
- Manipulations générales des animaux effectuées par les éleveurs
- Manipulations lors du déchargement
- Manipulations lors de la réception et l'identification
- Logement des animaux (ex. utilisation de logettes)
- Reprise et amenée des animaux
- Entrée dans le box et immobilisation
- Étourdissement
- Affalage, accrochage, hissage
- Saignée

Gestion de la protection animale au sein de votre abattoir principal

Votre abattoir principal dispose-t-il d'un Responsable Protection Animale (ou équivalent) sur site ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Le Responsable Protection Animale suit-il régulièrement des formations sur le bien-être animal ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Le Responsable Protection Animale bénéficie-t-il du statut de lanceur d'alerte ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Votre abattoir dispose-t-il d'un contrôle vidéo ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Quelle(s) technique(s) de mise à mort utilise votre abattoir principal ?

Quelle(s) technique(s) d'étourdissement utilise votre abattoir principal ?

- Mécanique (ex. tige perforante)
- Électronarcose
- Mélange gazeux (ex. CO2)

Votre abattoir pratique-t-il l'abattage sans étourdissement ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Votre abattoir principal envisage-t-il de réduire ou d'arrêter l'abattage sans étourdissement ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

GRG Maison des viandes vous remercie pour votre collaboration.